



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juillet 2021

Connaissez-vous ce département idéal où il ferait bon chasser le cerf, le sanglier, le chevreuil et le chamois du 1er juin au 28 février, 6 jours sur 7, y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage qui ne couvrent pourtant que 10% du territoire, et en temps de neige ? Dans ce département, les plans de chasse continueraient d'augmenter sans relâche au fil des ans malgré les difficultés croissantes à les réaliser et les signes d'évolution inquiétante des populations de chevreuil et de chamois notamment.

Ce département où il fait paraître le bon vivre ensemble et où la nature aurait encore sa place pour accueillir les visiteurs s'appelle **le Jura**. On y chasse sans mesure, en toutes saisons touristiques, été comme hiver, au détriment de la faune sauvage, du bien-être de nombreux Jurassiennes et Jurassiens, mais aussi de l'économie locale.

« On augmente le plan de chasse du chevreuil et on nous propose encore d'augmenter celui du chamois, alors que leurs populations sont en diminution ; mais de qui se moque-t-on ? C'est cela la gestion durable des espèces imposée par la loi ? ». Pour **Patrice Raydelet du Pôle Grands Prédateurs**, « Cela n'a pas de sens et ne peut que durcir les relations entre les usagers ; les ruraux que nous sommes attendent une autre vision du développement de la part des pouvoirs publics ».

« Comment peut-on prétendre vouloir développer le tourisme dans le massif jurassien en ouvrant la chasse du 1^{er} juin au 28 février ? Comment peut-on espérer concilier dans ces conditions, la chasse avec un tourisme rural estival fondé en grande partie sur le calme et l'espoir d'observer la faune sauvage, ou avec le tourisme d'hiver qui attire de plus en plus de monde dans la montagne jurassienne, pour faire du ski ou de la raquette, en toute sécurité et en toute tranquillité ? ». Pour **Jura Nature Environnement**, « Ces incohérences sont graves et coûteuses, non seulement pour la faune sauvage, mais aussi pour l'économie du département et pour notre bien-être à toutes et à tous ».

La centaine de contributions défavorables à cette chasse d'été et à l'extension de la période de chasse au 28 février n'auront pas suffi, une fois de plus, à stopper cette fuite en avant. « En ignorant les argumentaires scientifiques, l'avis des associations de protection de la nature et celui des citoyens, l'Etat prend le risque de crispier encore les débats autour de la chasse, au point de rendre impossible toute concertation. Cette logique du « chasser plus, pour protéger mieux », alors que la situation était qualifiée tout récemment encore dans la presse locale de « catastrophique » par les bénéficiaires directs de ces mesures, n'est pas responsable » pour **Jean- Christophe Vié du collectif Nature Jura**.

« Pour accomplir leurs plans de chasse, ce n'est pas le temps qui manque aux chasseurs mais, on le voit bien au travers des chiffres, ce sont les animaux dont le nombre diminue, sauf localement où il peut y avoir évidemment des problèmes de dégâts de cerf ou de sanglier ; ce n'est pas étonnant quand on les nourrit ... », selon **François Rey-Demaneuf de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Bourgogne Franche Comté**.

Dans ces conditions, Jura Nature Environnement, la Ligue Pour le protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle Grands Prédateurs et le Centre ATHENAS ont décidé d'unir leurs forces et leur détermination pour demander au préfet du Jura d'annuler ses décisions de renouveler la chasse d'été, notamment celle du renard, et de prolonger la date de clôture de la chasse au 28 février, tout particulièrement dans les réserves de chasse et de faune sauvage, sauf en cas de dommages avérés et sur autorisation particulière du préfet.

« Au cours des années 1980, on chassait dans le Jura de la mi-septembre au 31 décembre, trois mois et demi de l'année, aujourd'hui, on pourrait y chasser neuf mois et plus ... Non, trop c'est trop ! » selon **Gilles Moyne, du Centre ATHENAS**, et d'ajouter « l'Etat ne peut plus rester indifférent à l'expression citoyenne et se contenter de répondre aux attentes d'une petite minorité d'usagers au détriment de l'intérêt général de la protection de l'environnement; ces consultations publiques, c'est du sérieux, c'est une forme d'expression démocratique garantie par la constitution ; le représentant de l'Etat se doit d'en tenir compte et ne peut perpétuellement balayer d'un revers de main l'expression d'une majorité ».

Des recours gracieux ont été envoyés ce jour au préfet du Jura par ces associations, lui demandant d'annuler ses décisions et de mieux entendre et écouter enfin les attentes des Jurassiennes et des Jurassiens, agriculteurs, opérateurs touristiques, ruraux et visiteurs du département, tous appelant à la raison et à plus de modération. Le Centre ATHENAS envisage quant à lui un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

www.athenas.fr
centre@athenas.fr

www.jne.asso.fr
contact@jne.asso.fr

www.LPO Bourgogne-Franche-Comté
franche-comte@lpo.fr

www.naturejura.fr
contact@naturejura.fr

www.polegrandspredateurs.org
contact@polegrandspredateurs.org